

Le **05 juillet 2012** à 20 heures 30, les membres du Bureau de la Communauté de Communes du Bassin de BOLOGNE VIGNORY FRONCLES, se sont réunis dans les bureaux de la Communauté de Communes, sur convocation et sous la présidence de M. Denis MAILLOT.

Etaient présents : Mmes Marie-Thérèse HURNI, Marie-Thérèse DORE, Ghislaine PERRIN, Mrs Michel COURAGEOT, Gilbert KUHNER, Philippe LESEUR, Francis MAJORKIEWIEZ, Jean-Yves ROY, membres du Bureau.

Etaient excusés : Mrs Michel PAULIN, Patrice VOIRIN.

Membres en exercice : 11

Membres Présents : 9

Membres Votants : 9

MARPA :

Le Président indique qu'il y a 4 résidents à l'heure actuelle. Les inscriptions commencent à arriver. Il confirme le délai de 18 à 24 mois de montée en charge, inhérent à chaque MARPA. Ce délai implique des rentrées financières peu importantes pour des charges incompressibles de fonctionnement. Le Président propose que le CIAS souscrive un prêt relais dans l'attente du fonctionnement optimum de cet établissement. M. ROY fera une proposition financière par le biais du Crédit Mutuel. Une consultation sera lancée à ce sujet.

Point sur les dossiers en cours :

L'appel d'offres pour un maître d'œuvre concernant les opérations micro-crèches Bologne et Froncles a été lancé. L'Atelier d'Architecture 52, le mieux et le moins disant pour cette consultation, a été retenu.

Micro-crèche de Soncourt : Les travaux seront terminés pour les vacances de la Toussaint. L'ouverture est prévue le 12 novembre 2012. Certains parents ont déjà rempli des dossiers d'inscription. De nombreuses candidatures ont été reçues également pour les postes d'agents polyvalents. Elles feront l'objet d'une étude par la future directrice. Cette dernière sera recrutée prochainement par le jury composé à cet effet. Des auditions seront organisées à l'issue d'une présélection sur lettres de candidatures et CV.

Un prochain Bureau est programmé le 16/08/2012 afin de valider la candidature définitive proposée par le jury.

Concernant les opérations Maison de Pays à Bologne ainsi que la création d'un bâtiment communautaire avec micro-crèche, médiathèque, accueils de loisirs, etc, à Froncles, une commission composée du Bureau et élargie à des élus de Froncles et Bologne, sera créée prochainement.

ZAE Rochelotte

Une demande d'achat d'une partie du bâtiment SOTRABOIS a été formulée par M. DURNE de Froncles. Le Bureau accepte cette proposition sous réserve du respect de la réglementation en vigueur et d'avoir connaissance des obligations ultérieures (création d'un syndic...). Un prix de vente minimum et maximum est donné au Président pour mener une négociation avec l'acheteur.

Vignory : Suite à l'initiative du Pays de Chaumont, M. Majorkiewiez annonce que la commune a été classée Petite Cité de Caractère. Il indique que dans le règlement de ce label, la collectivité doit participer à des travaux d'embellissement et de réhabilitation de voirie. De même, une participation financière doit être accordée aux particuliers pour la restauration de leurs façades, conformément à la création par la commune d'une « Aire de mise en valeur de l'Architecture et du Patrimoine » (AVAP, nouveau dispositif remplaçant les Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP).

Les membres du Bureau confirment que ces dispositions d'aides financières étant de la compétence de la communauté de communes, les opérations façades de Vignory et embellissement de village, seront bien pris en charge par l'intercommunalité. Ils proposent de présenter un fonds spécial « opération façades petite cité de caractère » lors du prochain conseil communautaire (enveloppe de 30 000 € pour 3 ans).

Intercommunalité : Monsieur Roy indique qu'il souhaiterait qu'une réflexion soit menée sur de nouveaux transferts de compétences à la communauté de communes. Il indique que compte-tenu des réalisations déjà effectuées et de la réglementation toujours plus conséquente, l'embauche d'un ingénieur territorial pourrait être utile tant d'un point de vue d'ingénierie à disposition des communes que de l'encadrement de services techniques. La compétence scolaire serait, selon M. Roy, l'occasion de renforcer également la communauté de communes (carte scolaire élargie, augmentation du coefficient d'intégration fiscale et donc des ressources communautaires profitant ainsi aux communes...). Les problèmes des dérogations scolaires et des « fuites » d'élèves seraient considérés à une échelle communautaire, plus favorable pour le bassin de vie.

Aménagement site de Roocourt la Côte : M. Voilqué, propriétaire du parc animalier à Roocourt la Côte, souhaiterait que les aménagements de parkings prévus en 2009 soient réalisés. Le Président indique que conformément à ce qui avait été

convenu en 2011, aucun nouvel investissement n'a été inscrit sur 2012. L'aménagement des parkings prévus sur Roocourt la Côte, le sont dans le cadre de la valorisation du site de la Chapelle Sainte-Bologne avec création d'un sentier de découverte. Ce programme, a été reporté chaque année, laissant la priorité à d'autres aménagements. Toutefois, compte-tenu du faible investissement pour l'aménagement de ce futur sentier, le Président propose d'inscrire en décision budgétaire modificative avant la fin de l'année, une somme relative à ces travaux.

Contrat enfance jeunesse : Le Président indique qu'une information sera diffusée concernant les activités jeunesse organisées sur la communauté de communes. Il ajoute que la gestion de cette compétence, via une délégation de service publique est assez contraignante. La partie coordination du contrat est plus difficile à mettre en œuvre pour les Francas dont la réalisation des activités sur le terrain ne pose aucun problème.